

nommé secrétaire général et greffier du Conseil exécutif au traitement annuel de 232 414 \$ à compter du 8 janvier 2018;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur André Fortier comme secrétaire général.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67634

Gouvernement du Québec

Décret 1169-2017, 6 décembre 2017

CONCERNANT la nomination de madame Marlen Carter comme secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif, chargée du Secrétariat aux emplois supérieurs

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marlen Carter, secrétaire adjointe aux emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État II, soit nommée secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif, chargée du Secrétariat aux emplois supérieurs, avec le rang et les privilèges d'une sous-ministre, administratrice d'État I, au traitement annuel de 205 522 \$ à compter du 8 janvier 2018;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Marlen Carter comme sous-ministre du niveau 3.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67635

Gouvernement du Québec

Décret 1170-2017, 6 décembre 2017

CONCERNANT la nomination de madame Catherine Ferembach comme sous-ministre associée chargée du Secrétariat à la condition féminine au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Catherine Ferembach, sous-ministre associée chargée du Secrétariat à la condition féminine au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre associée chargée du Secrétariat à la condition féminine au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, aux mêmes classement et traitement annuel à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes continuent de s'appliquer à madame Catherine Ferembach comme sous-ministre associée du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67636

Gouvernement du Québec

Décret 1171-2017, 6 décembre 2017

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Alain Kirouac comme sous-ministre associé chargé du Secrétariat à la Capitale-Nationale au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Alain Kirouac, sous-ministre associé engagé à contrat, chargé du Secrétariat à la Capitale-Nationale au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, soit engagé à contrat pour agir à titre de sous-ministre associé chargé du Secrétariat à la Capitale-Nationale au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, à compter des présentes et pour un mandat prenant fin le 6 juillet 2019;